

Extrait des registres paroissiaux de Saint-Pierre d'Oléron

Le vingt deuxiesme de May mil six cent cinq a este baptizé  
 françois fils de mathurin Albert de de françoise Blanchard son parrin  
 françois deruchaud escuyer s(eigneu)r de la morinière et sa marrine Jehanne  
 Seguin ainsy signé deruchaud parrin Seguin marrine  
 Seguin Couillomin Rinyer présent

Acte de baptême du père supposé de Guillaume Albert

- 1 le gingt deuxiesme de May mil six cent cinq a este baptizé
- 2 françois fils de mathurin Albert de de françoise Blanchard son parrin
- 3 françois deruchaud escuyer s(eigneu)r de la morinière et sa marrine Jehanne
- 4 Seguin ainsy signé deruchaud parrin Seguin marrine
- 5 Seguin Couillomin Rinyer présent.

Le vingt deuxiesme de May mil six cent cinq a este baptizé  
 françois fils de mathurin Albert de de françoise Blanchard son parrin  
 françois deruchaud escuyer s(eigneu)r de la morinière et sa marrine Jehanne  
 Seguin ainsy signé deruchaud parrin Seguin marrine  
 Seguin Couillomin Rinyer présent

Baptême d'André Albert (21 avril 1631)

- 1 Le mesme jour a este baptisé andré fils de
- 2 françois albert et de Thomasse gabaret
- 3 son parrin andré Grimauld sa marryne françoise
- 4 Riniers fille de feu M(ess)ire Nicollau Rinyer vivant
- 5 Sen(esch)al de la Chastelenye de Saint Denys

# UN PIONNIER DE LA NOUVELLE-FRANCE : GUILLAUME ALBERT 1635-1708

(première partie)

par Sylvain Poujol et Paul de Peretti

Il était né au bourg de Saint-Pierre en l'île d'Oléron, partie intégrante de la Saintonge et fut baptisé le 22 avril 1635, Louis XIII régnant, quelques années après le siège de La Rochelle par Richelieu. Il était le fils de François Albert et de Thomasse Gabaret, mariés avant 1629 (date des premiers actes conservés des mariages de Saint-Pierre d'Oléron). Cette année-là voyait la naissance de François, probablement le premier enfant du couple; il fut suivi de dix autres, espacés de 22 à 24 mois et étalés sur 18 ans. Parmi eux, signalons André né en 1631 et Marie en 1643, qui tous deux partiront aussi pour la Nouvelle-France.

*B-11-06-1643*  
*L ma Jean CHAUVEAU*  
*S.P. Uxai*  
*ACA*

Guillaume apparaît à nouveau dans le registre paroissial de 1655 : il est le parrain du fils de son frère aîné François récemment marié. Dans tous ces actes, seul le prêtre et parfois le parrain apposent leurs signatures; les père et mère ne savent pas écrire.

### Engagement pour la Nouvelle-France

L'année suivante le 30 mars 1656, Guillaume Albert se présente à La Rochelle devant Me Moreau, notaire; il est accompagné d'un *pays* Pierre Gendreau dit la Poussière. Tous deux se louent pour trois ans à un certain Jacques Pépin, marchand à La Rochelle, pour aller servir au Québec, nourris et logés par le Maître, moyennant 84 livres par an; voici le contrat dit de servitude :

*Sachent tous que par devant Pierre Moreau notaire tabbellion royal et garde nottes héréditaire ... personnellement estably Pierre Gendreau dit la Poussière de Saint Denis d'Olleron et Guillaume Allebert de St Pierre d'Olleron estant de present en cette ville d'une part et le sieur Jacques Pepin marchand de ladite ville faisant tant pour luy que pour ses consors d'autre part, lesquels ont vollontairement faict entreux ce quy s'ensuit : c'est assavoir que lesdicts Gendreau et Allebert se sont louhés audit sieur Pepin audit nom pour trois années consecutives pour aller à Québec en la Nouvelle France et illecq servir ledit Pepin esdits noms ou ceux qui auront charge de luy à faire ce quy leur sera commandé durant lesdites trois années qui commenceront du jour qu'ils arriveront audit Quebecq et à fin d'y aller icelluy Pepin les fera embarquer dans un vaisseau les nourrira durant ledit passage et desdites trois années, laditte servitude moyennant et à raison de quatre vingts quatre livres par an pour chescun desdits serviteurs, sur quoy ils reconnoissent avoir receu dudit Pepin sur et en reduction de leursdicts loyers savoir ledit Allebert la somme de Quatre vingts sept livres seze sols et ledit Gendreau quatre vingts six livres trois sols dont ils se contentent et en quitte ledit Pepin qui promet et sera tenu bailler et payer le parsus desdits loyers auxdits serviteurs ou à leurs ordres en cette ville à la fin de chescune années et pour l'entretien des presantes sans y contrevenir par les partyes à paine de tous depans dommages et interests obligent respectivement tous et chascuns leurs biens meubles et immeubles présans et advenir, speciallement lesdits serviteurs leursdicts loyers ... (suivent les formules ordinaires des actes notariés) faict à La Rochelle dans l'estude du notaire avant midy le trantiesme jour de mars mil six cents cinquante six, presans Jehan Combaud et François Gillois clercks demeurans en ladite Rochelle et ont lesdits serviteurs déclaré ne savoir signer*

(Signé) J. Pepin, Gillois, Combaud, Moreau notaire royal.